



Brocante-Vide grenier – Jougne- 16 Août 2026
Organisé par l'Union Musicale de Jougne 27 route des Alpes 25370
Tel : 06-62-63-15-59
Mail : brocante.jougne@gmail.com

Fiche d'inscription

Je suis : ☐ **Particulier** ☐ **Professionnel**

Nom : _____ Prénom : _____

Tel : _____ Mail : _____

Adresse : _____

N° Carte d'identité _____ Délivré le _____ Par : _____

Immatriculation du véhicule : _____

N° Registre de commerce (pour professionnels) : _____

Liste succincte des articles mis en vente : _____

Demande l'autorisation, à la Commune de Jougne, d'occuper un emplacement sur son territoire, pour le vide-greniers organisé par l'Union Musicale de Jougne, sur la place du Champ aux dames. L'accueil et l'installation se fera de 6H à 8h30. Les emplacement seront tracés au sol par nos soins.

Nota : Pour des raisons de sécurité la circulation des véhicules sera interdite (sauf urgence) pendant le créneau 8h30-17h30.

Réservation emplacement :

Envoyez par mail la fiche d'inscription ainsi que les conditions signées à **brocante.umj@gmail.com**
Le prix est de 3€ le mètre linéaire avec des cellules de 2 mètres.

Je réserve _____ mètres x 3€ = _____ €

Paiement à effectuer en ligne sur le site :

<https://umj-pw6rhcom8hjhh.assoconnect.com/collect/description/701243-k-inscription-brocante-jougne16-aout-2026>



Pour les particuliers :

Je déclare sur l'honneur vendre uniquement des objets personnels et usagés et ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (c.com art.310-2) Risque de 6 mois de prison et 30000€ d'amende (c.com art.121-1)

Date : _____

Signature : _____



Union Musicale de Jougne

Salle Roland Tempesta

27 Route des Alpes - 25370 JOUGNE

Brocante - Vide-Greniers

16 août 2026 – Jougne – Champ aux Dames

CONDITIONS

Notre « **Brocante - Vide-Greniers** » aura lieu, comme chaque année, sur le parking du télési, le Champ aux Dames, à l'entrée du village de Jougne, à droite.

Les conditions sont les suivantes :

Installation des exposants = à partir de 6 H

Ouverture de la Brocante = 8 H

Surface non couverte et non aménagée

3 € le mètre linéaire (réservation par tranche de 2 mètres)

Païement obligatoire à l'inscription.

Aucun remboursement en cas d'absence.

La manifestation aura lieu quel que soit le temps (sauf cas de force majeure)

Les places sont délivrées par le placier ; une fois les emplacements attribués et loués, les exposants ne pourront en changer.

Un exposant, absent à l'heure d'ouverture de la brocante, même si son paiement a été effectué se verra délivrer, lors de son arrivée, une place disponible, ou refuser l'accès s'il n'y a plus de place.

Il est interdit de planter, sceller des objets, des piquets sur le sol dur. Chaque exposant sera responsable des dégradations constatées sur son emplacement, et pourra être poursuivi pour ces dégradations.

Les prix devront être affichés sur tous les articles proposés à la vente.

Il n'est pas autorisé de ventes aux enchères, d'utilisation de micros, bandes-annonces, ou autres objets bruyants, d'annoncer par des cris, la nature et le prix des articles.

Il est interdit d'aller au devant des clients pour offrir ses marchandises.

Les emplacements devront être tenus propres et nets de toutes ordures ou emballages.

Les exposants devront récupérer en fin de journée, toutes leurs poubelles, ainsi que tout ce qui n'aura pas été vendu sur leur stand.

Il est recommandé de ne pas troubler l'ordre public.

Les véhicules seront stationnés à l'extérieur de la brocante.

Date et signature :

Renseignements : 06.62.63.15.59, ou par mail : brocante.umj@gmail.com

Restauration non-stop de 11H à 18 h proposée par l'association